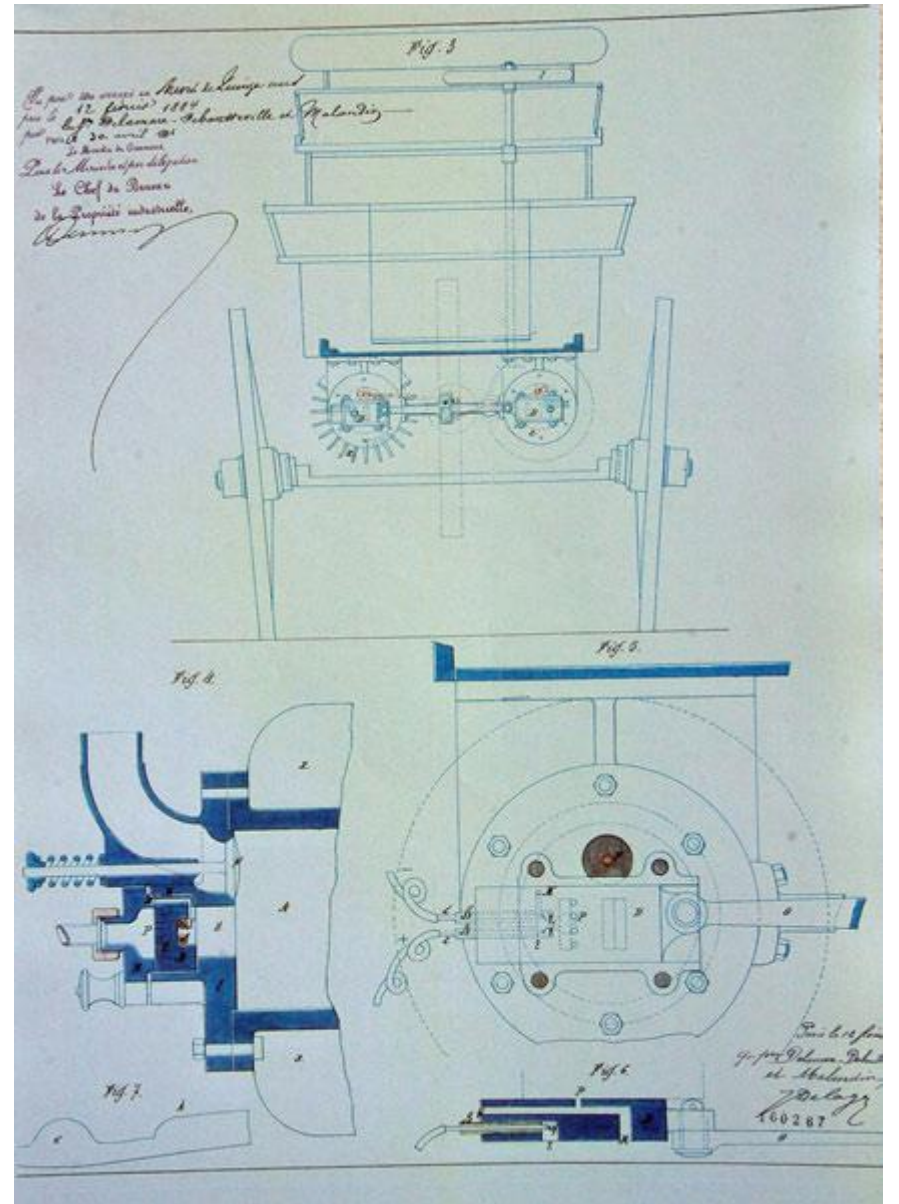
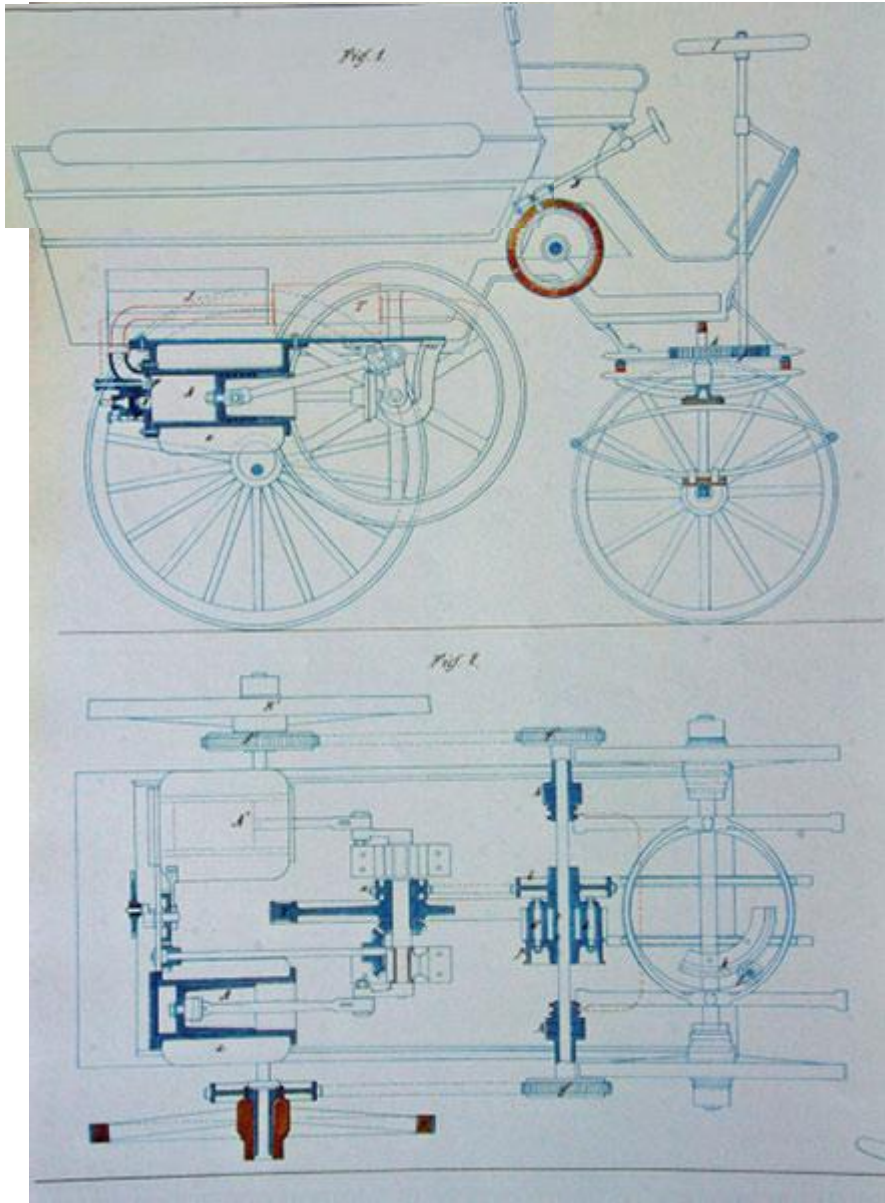


## 1882-1884 Delamare-Deboutteville & Malandin

*The first patented 4-wheeled car with a 4-stroke petroleum engine*

Patent (1884-02-12) FR160267 – 8hp - 10km/h with electric ignition





**Brevet d'Invention**  
sans garantie du Gouvernement.

Le Ministre du Commerce,

Vu la loi du 5 juillet 1844;  
Vu le procès-verbal dressé le 12 Février 1854, en l'absence  
du Ministère, au Procès-verbal dressé le 12 Février 1854, en l'absence  
de la Commission, et constatant le dépôt fait par les sieurs  
**Delamare Debutteville et Malandin**  
d'une demande de brevet d'invention de quinze années, pour  
leur invention d'un gaz perfectionné et ses applications.

Arrêté ce qui suit:

Article premier.

Il est décerné aux sieurs **Delamare Debutteville** et  
**Malandin** (voir Paul Charles) représentés par les sieurs  
**Delage, rue de la Harpe, n° 16**, un  
brevet d'invention, à leur respect et héritiers, de leur invention, soit de  
la machine, de la manœuvre ou du mode de l'invention, soit de la méthode  
ou de l'industrie de la description, un brevet d'invention de quinze  
années, qui est commencé à courir le 12 février 1854,  
pour leur invention d'un gaz perfectionné et ses appli-  
cations.

Article deuxième.

Le présent arrêté, qui rend le brevet d'invention, est décerné  
aux sieurs **Delamare Debutteville et Malandin**  
pour leur invention d'un gaz perfectionné et ses applications  
et de la machine de description, un brevet d'invention de quinze  
années, qui est commencé à courir le 12 février 1854, depuis l'appui de la  
demande.

Paris, le trente avril - mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Pour le Ministre et par délégation  
Le Chef de Bureau de la Propriété Industrielle.

*J. Delage*

160267

**Mémoire descriptif**  
dépouillé à l'appui de la demande d'un  
Certificat d'addition  
au Brevet d'Invention de quinze ans  
du 12 Février 1854

pour  
Moteur à gaz perfectionné et ses applications.

— par —  
**M. M. Edouard Delamare-Debutteville**  
et Léon Paul Charles Malandin

— Exposé —

Les perfectionnements qui font l'objet de la présente  
demande, sont applicables aux moteurs à gaz brevetés à notre  
profit le 12 février 1854.

Ces perfectionnements sont, en abrégé, les suivants:

- 1° Disposition des fils conducteurs de l'électrique, appliqués  
dans le chapeau du levier;
- 2° Disposition spéciale de l'introduction du mélange  
gazeux;
- 3° Application du régulateur breveté à notre profit le  
6 janvier 1853;
- 4° Moteur de mise en route, appliqué au levier et à son  
chapeau;
- 5° Disposition nouvelle des organes de la machine.

Ces perfectionnements sont représentés sur les dessins ci-  
joint, aux quels se réfère la description détaillée qui suit.

(Description)

*J. Delage*

160267

1<sup>o</sup> L'aspiration directe du mélange gazeux par la machine elle-même. Le mélange est produit comme nous l'avons indiqué à l'art. 1<sup>er</sup>.

2<sup>o</sup> L'inflammation du mélange gazeux consistant dans l'emploi d'une source électrique quelconque, telle que machine dynamo, éléments ou piles reliés à un accumulateur, puis à une bobine d'induction.

3<sup>o</sup> La disposition spéciale de la tête (ou les pistons et valve) et du mode d'aspiration des gaz brûlés de la chambre d'inflammation de ce bécot.

4<sup>o</sup> Le groupage rationnel des cylindres.

II<sup>o</sup> Sur l'application du moteur aux véhicules.

1<sup>o</sup> Exemple d'une ou d'un nombre quelconque de nos machines à gaz appliquées aux véhicules bateaux, etc.

2<sup>o</sup> Exemple des différents et divers d'un moteur pour produire un changement de vitesse quelconque.

3<sup>o</sup> Le commande simple par bécot de position permettant de tourner droite ou gauche.

4<sup>o</sup> Le système de frein à action pour la voiture.

Nous nous réservons bien entendu de modifier les formes et dimensions des diverses parties constitutives de notre moteur à gaz, et d'employer pour leur construction tout autres matières convenables.

Fait le 18 Février 1884

J<sup>rs</sup> Delamaré, Delattre et Malandain

En fait des copies au Ministre de Commerce  
 fait le 12 février 1884  
 par les J<sup>rs</sup> Delamaré, Delattre et Malandain  
 1884 le 30 mars 1884

Par le Ministre des délégués:  
 Le Chef de Bureau  
 de la Propriété industrielle,  
 Desormes

Long rôles de Dem. et bécot sans ligas  
 formant un total de 630 caractères  
 ligas

160267

